



**Mobiliser
le
meilleur !**

Lycée Professionnel Jeanne d'Arc — 95 rue du Lycée — 01170 CESSY
Votre contact : Jean-Jacques CHAMPIER - 04 50 28 36 01 - daf@jda-gex.org

REFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :
VERSEZ DIRECTEMENT LA FRACTION DE 13% !

**Nouvelles modalités de collecte
au 1er janvier 2020**

Taxe d'apprentissage 2020 = 0,68% de la masse salariale 2019

Simplification :

Deux fractions uniquement :

87% du montant = part "apprentissage"

13% du montant = part "dépenses libératoires"

Versement direct au bénéficiaire :

Les dépenses libératoires (ex part hors quota) sont désormais versées directement au bénéficiaire et ne transitent plus par un organisme collecteur.



Soyez
PARTENAIRE
de nos formations
et de notre projet
en versant directement
au Lycée Professionnel
Jeanne d'Arc de Cessy

Le lycée professionnel Jeanne d'Arc :

Une triple mission au service :

- ✓ *des jeunes,*
en leur offrant l'opportunité d'une formation qualifiante leur permettant une insertion dans vos entreprises ;
- ✓ *des entreprises,*
par la qualité académique de nos formations et les valeurs humaines transmises aux jeunes ;
- ✓ *du territoire,*
en contribuant à stabiliser la population et en participant ainsi à son développement.

Une offre de formation au service des entreprises du Pays de Gex et de la région :

Bac pro :

- ✓ Métiers du commerce et de la vente option *Animation et gestion de l'espace commercial*
- ✓ Gestion Administration
- ✓ Transport
- ✓ Logistique

Investissements prévus :
Extension
du lycée professionnel
Budget : 6.5 millions €



Projets d'ouverture 2020

Bac pro :

- ✓ Métiers du commerce et de la vente option *Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*

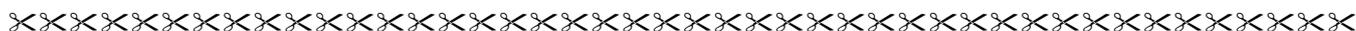
CAP :

- ✓ Equipier polyvalent du commerce

Projets BTS

BTS (apprentissage)

- ✓ Management commercial opérationnel
- ✓ Professions immobilières



Versez dès à présent et jusqu'au 31 mai 2020 les 13% de votre taxe d'apprentissage !

Ma société (nom et adresse) :

.....
.....

Nom dirigeant :

Tel : Email :

Verse au Lycée Professionnel Jeanne d'Arc de Cessy (RNE 0010878Z) :

la somme de :

Par chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc

Par virement bancaire : IBAN FR76 3000 3009 0000 0500 2222 905

Un reçu libératoire vous sera adressé à réception de votre versement.